

	2018 / 2019	
	CAB*	HCAB*
Droit d'inscription Jeunes (jusque 25 ans)		
En début d'année scolaire	78	142,50
Pour un atelier supplémentaire en cours d'année scolaire ou pour une nouvelle inscription à partir du 1er janvier	47	91
Inscription Adultes Histoire de l'Art et atelier d'une heure		
En début d'année scolaire	70	123,50
Pour un atelier supplémentaire à l'année scolaire	37	62
Inscription au 1er janvier	63	113,50
Inscription Adultes		
Dessin** – Peinture		
En début d'année scolaire	103,50	181
Pour un atelier supplémentaire en cours d'année scolaire ou pour une nouvelle inscription à partir du 1er janvier	63	113,50
Forfait annuel modèle vivant	20	20
Photographie – Gravure – Textile – Céramique – Sculpture**		
En début d'année scolaire	141,50	261
Pour un atelier supplémentaire en cours d'année scolaire ou pour une nouvelle inscription à partir du 1er janvier	86	162
Forfait annuel modèle vivant	20	20
Vente des pièces des ateliers		
Les matériaux utilisés sont facturés en fin d'année scolaire suivant la valeur d'achat des matériaux par l'Ecole d'art (argile, pierre, fer, plâtre et autres matériaux) pour un minimum de 15 €.		
Formation Professionnelle (tarif horaire)	25,50	25,50
Formation CIF pour les professeurs des Écoles	720	720
Formation partielle CIF pour les professeurs des Écoles (1 trimestre ou 1j/sem.)	486	486
Stage enfants (tarif horaire)	3,70	3,70
Stage enfants (1 semaine 2h/jour)	25	31
Stage adultes (tarif horaire)	3,70	4,70
Classe préparatoire	676	676
Frais inscription concours prépa	20	20
Carte 100 copies sans limite de validité	5,00	5,00
Carte 50 copies sans limite de validité	2,50	2,50
Un atelier a une durée de 1h30 à 3h00		
* CAB : Communauté d'Agglomération du Beauvaisis / HCAB : Hors CAB		
En cas d'inscription à plusieurs ateliers adultes, la réduction s'applique à (aux) l'atelier(s) dont les droits d'inscription sont les moins élevés.		
Atelier à l'essai gratuit dans la limite des places disponibles pour un essai dans deux ateliers différents		
Tarif réduit : 50% de réduction sur les tarifs pour les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires des minima sociaux, sur présentation d'un justificatif de moins de 3 mois (valable pour les pratiques collectives adultes et les ateliers enfants).		
Règlement en espèces, chèques bancaires, chèques vacances ou chèque accompagnement personnalisé.		
Aucun remboursement ne sera être appliqué.		
Aucune réinscription possible si l'usager n'est pas à jour de tout règlement antérieur.		